

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
NO : 200-11-019127-102

COUR SUPÉRIEURE  
(Siégeant en vertu de la *Loi sur les arrangements  
avec les créanciers des compagnies*)

---

DANS L'AFFAIRE DU PLAN  
D'ARRANGEMENT OU COMPROMIS:

CHANTIERS DAVIE INC.

Requérante-Débitrice

et

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE  
INC.

Contrôleur

---

<p style="text-align: center;"><b>REQUÊTE EN PROROGATION DE DÉLAI ET EN APPROBATION D'UN CONTRAT D'EMPLOI</b> (Article 11 de la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers de compagnies</i>, L.R.C. (1985), ch. C-36)</p>
---

À L'UN DES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, DANS ET POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC, LA REQUÉRANTE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. Le 25 février 2010, l'Honorable Martin Castonguay, J.C.S., a émis une ordonnance initiale (l'« **Ordonnance Initiale** ») à l'égard des Chantiers Davie Inc. (la « **Débitrice** »), tel qu'il appert du dossier de la Cour;
2. Aux termes de l'Ordonnance Initiale, Samson Bélair/Deloitte & Touche Inc. (le « **Contrôleur** ») a été nommée contrôleur;
3. Tel qu'il appert de l'Ordonnance Initiale, l'Honorable Juge Castonguay a ordonné, inter alia, la suspension des procédures jusqu'au 26 mars 2010;
4. Par la présente requête, la Débitrice demande respectueusement à cette honorable Cour :
  - (a) la prorogation de la suspension des procédures jusqu'au 25 mai 2010; et
  - (b) l'approbation d'un contrat d'emploi;le tout tel que plus détaillé ci-dessous;
5. Depuis l'émission de l'Ordonnance Initiale, la Débitrice a fait et continue de faire des efforts significatifs pour faire progresser sa restructuration. La Débitrice a notamment :

- (a) réduit ses dépenses par la mise-à-pied temporaire de la majeure partie de ses effectifs. À l'heure actuelle, 193 employés sont toujours à l'emploi de la Débitrice comparativement à 1772 en date du 25 Février 2010;
  - (b) négocié et conclu des ententes avec ses principaux fournisseurs de biens et services; et
  - (c) mis sur pied deux (2) comités chargés d'effectuer une revue complète des coûts liés à compléter la construction des cinq (5) navires faisant l'objet du livre de commande de la Débitrice;
6. Tel qu'indiqué ci-dessus, la Débitrice œuvre présentement à l'élaboration d'une stratégie pour compléter la construction des navires en cours de construction en date de l'Ordonnance Initiale;
7. Le Contrôleur participe aux réunions des comités chargés d'effectuer une revue complète des coûts liés à compléter la construction des navires à titre d'observateur et a retenu les services d'un spécialiste indépendant afin de lui porter conseil et d'assister la Compagnie dans le contexte de cette analyse;
8. Au cours des dernières semaines, la Débitrice a aussi été approchée par certaines parties intéressées à participer à la restructuration de la Débitrice. Cependant, il est dans l'intérêt de la Débitrice et de ses parties prenantes de compléter son analyse interne dans le but de pouvoir explorer toute option de restructuration disponible en l'occurrence;
9. Par ailleurs, la Débitrice est à même de réviser les baux et contrats auxquels elle est partie et la nécessité de mettre un terme à certains d'entre eux afin de favoriser l'approbation d'un plan d'arrangement par ses créanciers;
10. Vu l'ampleur et la complexité des travaux de fabrication et de construction des navires et le nombre important de parties pouvant être affectée par sa restructuration, la Débitrice requiert du temps supplémentaire afin de compléter ses démarches, d'où la nécessité de l'extension de la suspension des procédures demandée aux termes des présentes;
11. L'extension de la période de prorogation est nécessaire à la Débitrice afin de poursuivre son processus de restructuration et d'éventuellement proposer un plan d'arrangement à ses créanciers;
12. Durant cette période, la Débitrice désire :
- (a) Compléter la revue des coûts liés à compléter la construction des navires;
  - (b) Poursuivre les discussions avec ses principaux clients dans le contexte du développement de son plan de restructuration;

- (c) Préparer un ensemble d'information sur la Débitrice pouvant intéresser d'éventuels partenaires financiers ou stratégiques;
  - (d) Poursuivre les discussions avec de tels partenaires potentiels, le cas échéant;
  - (e) Développer un plan d'arrangement;
  - (f) Mettre sur pied un processus de dépôt des réclamations.
13. De l'avis de la Débitrice, aucun créancier ne subira de préjudice en raison de l'extension de la suspension des procédures demandée aux termes des présentes;
  14. La Débitrice est d'avis que l'extension de la suspension des procédures demandée est appropriée dans les circonstances, à la lumière, notamment, des prévisions du flux monétaire de la Débitrice produites au soutien du 2<sup>ème</sup> Rapport du Contrôleur, tel qu'il appert du 2<sup>ème</sup> Rapport du Contrôleur produit au soutien des présentes comme **Pièce R-1**;
  15. La Débitrice a agi et continue d'agir de bonne foi et avec la diligence voulue;
  16. Tel qu'il appert du 2<sup>ème</sup> Rapport du Contrôleur, Pièce R-1, le Contrôleur supporte la présente demande en extension des procédures;
  17. À la lumière de ce qui précède, la Débitrice demande respectueusement à cette Cour de proroger la suspension des procédures telle que prévue à l'Ordonnance Initiale jusqu'au 25 mai 2010;
  18. Dans le contexte de ses efforts de restructuration, la Débitrice a déterminé qu'il est dans le meilleur de ses intérêts et de ceux de ses parties prenantes qu'un poste présentement vacant à sa haute direction soit comblé sur une base urgente;
  19. La Débitrice a réussi à recruter un candidat ayant les compétences requises afin de combler immédiatement ce poste;
  20. La Débitrice a négocié avec ce candidat les termes d'un contrat d'emploi (le « **Contrat** ») lequel comporte des clauses d'incitation et de rétention, le tout tel qui appert dudit Contrat produit sous scellé comme **Pièce R-2**;
  21. Tel qui appert du 3<sup>ème</sup> Rapport du Contrôleur produit sous scellé au soutien de la présente requête, le Contrôleur supporte les conditions d'emploi prévu au Contrat, **Pièce R-3**;
  22. Vu qu'il est une condition essentielle au Contrat que l'identité du candidat ne soit dévoilée publiquement que conditionnellement à et au moment de l'approbation par le tribunal du Contrat et vu la nature confidentielle des dispositions du Contrat, dont la divulgation pourrait avoir des effets négatifs sur les présentes procédures et aussi causer préjudice au candidat, à la Débitrice et à ses parties prenantes, la Débitrice demande

respectueusement que le Contrat et le 3<sup>ème</sup> Rapport du Contrôleur, **Pièce R-3**, soient déposés et demeurent sous scellé par ordonnance de cette Cour;

23. La présente requête est bien fondée en faits et en droit;

**PAR CES MOTIFS, PLAISE À CETTE HONORABLE COUR DE :**

**ACCUEILLIR** la présente Requête en prorogation de délai et en approbation de contrat d'emploi (la « **Requête** »);

**DÉCLARER** que la Requête a été dûment signifiée, que les avis de présentation de la Requête sont suffisants et dispenser la Débitrice de tout avis supplémentaire;

**PROROGER** la date de suspension des procédures (telle que définie dans l'Ordonnance Initiale) jusqu'au 25 mai 2010, le tout sujet aux termes de l'Ordonnance Initiale;

**APPROUVER** les activités du Contrôleur telle décrites dans le 2<sup>ème</sup> Rapport du Contrôleur;

**APPROUVER** le Contrat, **Pièce R-2** et **AUTORISER** la Débitrice à s'y conformer;

**DÉCLARER** que le Contrat, **Pièce R-2**, et que le 3<sup>ème</sup> Rapport du Contrôleur, **Pièce R-3**, contiennent de l'information confidentielle et seront placés sous scellé au dossier de la Cour et ne feront pas partie du dossier public. Sur préavis à la Débitrice, au Contrôleur et à leurs conseillers juridiques respectifs (dans la forme prévue au paragraphe 51 de l'Ordonnance Initiale), toute personne intéressée peut faire demande au tribunal pour en obtenir copie;

**DÉCLARER** que tout paiement à être effectué en vertu du Contrat, **Pièce R-2**, sera valablement payé et sera opposable à toute personne incluant sans limite tout syndic de faillite, séquestre ou séquestre intérimaire de la Débitrice, à toutes fins que de droit;

**ORDONNER** l'exécution provisoire de cette ordonnance nonobstant appel;

**LE TOUT SANS FRAIS**, sauf en cas de contestation.

MONTREAL, le 24 mars 2010

**COPIE CONFORME**

OSLER HOSKIN & HARCOURT  
Osler, Hoskin & Harcourt s.r.l.

OSLER HOSKIN & HARCOURT  
**OSLER HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./s.r.l.**  
Procureurs de la Requérante-Débitrice

## AFFIDAVIT

Je, soussigné, Marc Veilleux, exerçant ma profession au Chantiers Davie Inc., 22, rue George-D.-Davie. Lévis, province de Québec, G6V 8V5, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis le chef de la direction financière par intérim de Chantiers Davie Inc.;
2. J'ai lu la présente Requête en prorogation de délai et en approbation d'un contrat d'emploi de la Débitrice;
3. Les faits allégués dans la présente Requête sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



Marc Veilleux

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI,  
À QUÉBEC, CE 24<sup>e</sup> JOUR DE MARS.



COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION POUR  
LE DISTRICT JUDICIAIRE DE QUÉBEC

ME JACQUES GOSSÉLIN

**COPIE CONFORME**

OSLER, HOSKIN & HARCOURT  
Osler, Hoskin & Harcourt s.r.l.

## AVIS DE PRÉSENTATION

- À: INVESTISSEMENT QUÉBEC**  
393 rue Saint-Jacques, Suite 500  
Montréal, QC H2Y 1N9  
**Me Pierre Lafrenière**  
courriel: [pierre.lafreniere@invest-quebec.ca](mailto:pierre.lafreniere@invest-quebec.ca)
- À: STEIN MONAST** **Procureurs d'Investissement Québec**  
70 rue Dalhousie, Suite 500  
Québec, QC G1K 4B2  
**Me Marie-Paule Gagnon**  
courriel : [marie-paule.gagnon@steinmonast.ca](mailto:marie-paule.gagnon@steinmonast.ca)
- À: SAMSON BÉLAIR/DELOITTE TOUCHE INC.** **Contrôleur**  
1, Place Ville-Marie, Bureau 3000  
Montréal QC H3B 5K1  
**Mr. Pierre Laporte**  
**Mr. Jean-François Nadon**  
courriel: [pilaporte@deloitte.ca](mailto:pilaporte@deloitte.ca)  
[jnadon@deloitte.ca](mailto:jnadon@deloitte.ca)
- À: MCCARTHY TÉTRAULT** **Procureurs du Contrôleur**  
1000, rue De La Gauchetière Ouest, Bureau 2500  
Montréal QC H3B 0A2  
**Me Mason Poplaw**  
**Me Miguel Bourbonnais**  
courriel: [mpoplaw@mccarthy.ca](mailto:mpoplaw@mccarthy.ca)  
[mbourbonnais@mccarthy.ca](mailto:mbourbonnais@mccarthy.ca)
- À: BORDEN LADNER GERVAIS** **Procureurs de Ocean Hotels PLC**  
1000 De La Gauchetière Ouest, Bureau 900  
Montréal QC H3B 5H4  
**Me Mathieu Lévesque**  
courriel: [malevesque@blgcanada.com](mailto:malevesque@blgcanada.com)
- À: McMillan** **Procureurs de Wärtsilä Ship Design Norway AS, et Wärtsilä Norway AS**  
1000 Sherbrooke Ouest, Bureau 2700  
Montréal QC H3A 3G4  
**Me Marc-André Morin**  
courriel: [marc-andre.morin@mcmillan.ca](mailto:marc-andre.morin@mcmillan.ca)

**À:** **FASKEN MARTINEAU DUMOULIN**  
Case Postale 242, Bureau 3700  
800 Square Victoria  
Montréal, QC H4Z 1E9

**Procureurs de  
Cecon ASA**

**Me Alain Riendeau**  
**Me Serge Guerette**  
**Me Xeno Martis**  
**Me Charles Mercier**  
email: [ariendeau@fasken.com](mailto:ariendeau@fasken.com)  
[sguerette@fasken.com](mailto:sguerette@fasken.com)  
[xmartis@fasken.com](mailto:xmartis@fasken.com)  
[cmercier@fasken.com](mailto:cmercier@fasken.com)

**À:** **FASKEN MARTINEAU DUMOULIN**  
Case Postale 242, Bureau 3700  
800 Square Victoria  
Montréal, QC H4Z 1E9

**Procureurs de  
Upper Lakes  
Group Inc.**

**FASKEN MARTINEAU DUMOULIN**  
140, Grande Allée Est, Bureau 800  
Québec, QC G1R 5M8

**Me Serge Guerette**  
**Me Xeno Martis**  
**Me Charles Mercier**  
email: [sguerette@fasken.com](mailto:sguerette@fasken.com)  
[xmartis@fasken.com](mailto:xmartis@fasken.com)  
[cmercier@fasken.com](mailto:cmercier@fasken.com)

**À:** **LANGLOIS KRONSTRÖM DESJARDINS**  
1002 Sherbrooke Ouest, 28th Étage  
Montréal QC H3A 3L6

**Procureurs d'Exportation et  
développement Canada**

**Me Gerry Apostolatos**  
courriel: [gerry.apostolatos@lkd.ca](mailto:gerry.apostolatos@lkd.ca)

**(Montréal)**

**Langlois Kronström Desjardins**  
801 Grande Allée O., Bureau 300  
Québec, QC G1S 1C1

**Me Alain Robitaille**  
**Me John O'Connor**  
courriel : [alain.robitaille@lkd.ca](mailto:alain.robitaille@lkd.ca)  
[john.oconnor@lkd.ca](mailto:john.oconnor@lkd.ca)

**(Québec)**

**PRENEZ AVIS** que la présente Requête sera présentée pour adjudication devant l'un des juge de la Cour supérieure (Chambre Commerciale), dans et pour le district de Québec, au Palais de justice de Québec, situé au 300, boul. Jean-Lesage, Québec, (Québec), en salle 3.33, le 26 mars 2010, à 9h30 ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

MONTREAL, le 24 mars 2010

OSLER HOSKIN & HARCOURT

**OSLER HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./s.r.l.**

Procureurs de la Requérante-Débitrice

**COPIE CONFORME**

OSLER HOSKIN & HARCOURT  
Osler, Hoskin & Harcourt s.r.l.

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

NO : 200-11-019127-102

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)  
(Siégeant en vertu de la *Loi sur les arrangements  
avec les créanciers des compagnies*)

---

DANS L'AFFAIRE DU PLAN  
D'ARRANGEMENT OU COMPROMIS:

CHANTIERS DAVIE INC.

Requérante-Débitrice

et

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE  
INC.

Contrôleur

---

**LISTE DE PIÈCES**

- PIÈCE R-1 : 2<sup>ème</sup> Rapport du Contrôleur  
PIÈCE R-2 : Contrat d'emploi [sous scellé]  
PIÈCE R-3 3<sup>ème</sup> Rapport du Contrôleur [sous scellé]

MONTRÉAL, le 24 mars 2010

**COPIE CONFORME**

OSLER HOSKIN & HARCOURT  
Osler, Hoskin & Harcourt s.r.l.

OSLER HOSKIN & HARCOURT  
OSLER HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
Procureurs de la Requérante-Débitrice

No: 200-11-019127-102

---

**C O U R S U P É R I E U R E**

(Siégeant en vertu de la *Loi sur les  
arrangements avec les créanciers des  
compagnies*)

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

---

**DANS L'AFFAIRE DU PLAN  
D'ARRANGEMENT OU COMPROMIS:**

**CHANTIERS DAVIE INC.,**

Requérante-Débitrice

et

**SAMSON BÉLAIR /DELOITTE & TOUCHE  
INC.;**

Contrôleur

---

**REQUÊTE EN PROLONGATION DE DÉLAI  
ET EN APPROBATION D'UN CONTRAT  
D'EMPLOI**

(Article 11 de la *Loi sur les arrangements avec les  
créanciers de compagnies*, L.R.C. (1985), ch. C-36)

---

**COPIE CONFORME**

---

**M<sup>e</sup> Sandra Abitan & Me Martin Desrosiers  
OSLER, HOSKIN & HARCOURT**

**Procureurs de la Requérante-Débitrice**

1000 de la Gauchetière O., Bureau 2100

Montréal, Québec, Canada H3B 4W5

Tel.: (514) 904-5648 Téléc: (514) 904-8101

Code : BO 0323n/d: **SA4747-1112472**

---